



Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 8 incluse et à partir de la question n° 12), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 9), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 2), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11 et jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 8 et jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 9), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 8)

Secrétaire :

Jamal Eddine LOUHKIAR

Étaient absents :

Mme Nadia GARNIER, Mme Karima ROCHDI

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN (à partir de la question n° 9 et jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 47), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 7 incluse)

OBJET : 37 - Animations commerciales - Aide à l'association Bezak Chop Festival

Délibération n° 007657

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 26/09/2024

Séance du 19 septembre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55
Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Animations commerciales - Aide à l'association Bezak Chop Festival

Rapporteur : Mme Frédérique BAEHR, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 1	05/09/2024	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soutenir le projet d'animation intitulé "Fête de la Bière" porté par l'association BEZAK CHOPE FESTIVAL.

L'association organise sa manifestation sur le territoire de la ville de Besançon, et sollicite le soutien de la collectivité pour son action d'animation.

L'animation se déroulera le vendredi 13 et le samedi 14 septembre 2024 sur la friche de la RODIA. Il s'agit de la 1^{ère} édition de cette animation.

Cet évènement a pour but de faire découvrir les différents brasseurs locaux dans une ambiance musicale et festive. Une quinzaine de brasseries régionales mais aussi de Neuchâtel et de Fribourg seront présentes.

Seront mis en place :

- des stands de dégustations et de restauration,
- un espace détente,
- plusieurs concerts par jour
- des animations.

Une convention d'occupation du domaine public sera signée entre l'association et la Ville de Besançon.

Le budget de l'opération est présenté à hauteur de 142 000 €.

Une subvention de 2 000 € est proposée pour cette opération.

I. Subvention

Une subvention de 2 000 € est proposée pour cette opération dont le coût s'élève à 142 000 €.

Cette subvention sera versée en une fois à l'issue de sa validation en conseil municipal.

En cas d'annulation de l'évènement, la subvention sera versée au prorata des dépenses engagées par l'association organisatrice.

Suite à la manifestation, un compte rendu d'activité avec un bilan financier chiffré (incluant le nombre d'entrées) sera produit par l'association au plus tard le 30 juin 2025.

II. Plan de financement

RECETTES		DEPENSES	
Partenaires privés	40 000 €	Logistique	40 000 €
Subventions/aides collectivités	25 000 €	Communication	28 000 €
inscriptions	60 000 €	Animations / déco	10 000 €
Mécénat	6 000 €	Groupe de musiques	18 000 €
Brasserie / foods trucks	11 000 €	Sécurité	19 000 €
		Défraiements bénévoles	8 000 €
		Sonorisation écrans	16 000 €
		Assurances	3 000 €
TOTAL	142 000 €		142 000 €

En cas d'accord, la dépense de 2 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit
65.632.65748.0022134.10011.

**Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 €
à l'association « Bezak Chop Festival ».**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

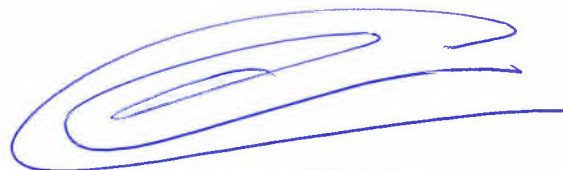
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux
mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



M. Jamal-Eddine LOUHKIAR,
Conseiller Municipal

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT